

4.5.12 MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT

4.5.12.1 Analyse générale de la situation

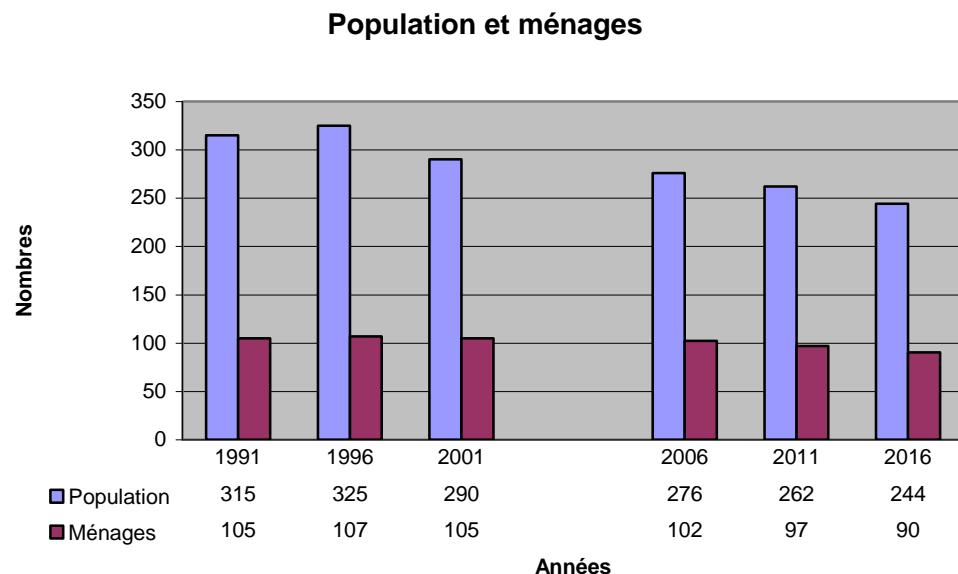
Portrait de l'urbanisation

- ◆ Le village de Saint-Gilbert représente le noyau institutionnel et communautaire de la municipalité. Il regroupe seulement une trentaine de maisons.
- ◆ Le village s'est développé de façon linéaire le long de la rue Principale.
- ◆ On ne retrouve pas d'autres secteurs à vocation urbaine sur le territoire de cette municipalité, à l'exception de la scierie Éloi Moisan située en bordure de la route 354 et de quelques résidences alignées le long de la rue Principale en direction de Saint-Marc-des-Carrières.
- ◆ Le village est entouré de sols utilisés à des fins agricoles. Les espaces vacants disponibles à l'intérieur du périmètre d'urbanisation présentent des contraintes physiques de terrain pour accueillir un éventuel développement. De plus, ces espaces ne permettraient la construction que d'un seul côté d'une éventuelle rue.

Évolution démographique et perspectives futures

- ◆ Au cours de la période 1991-2001, la population de la municipalité de Saint-Gilbert a légèrement diminué de 7,9 %.
- ◆ Le nombre de ménages s'est quant à lui stabilisé au cours de cette même période décennale.
- ◆ La structure de la population, en 2001, est l'une des plus jeunes de la MRC. Le taux de personnes de moins de 14 ans est de 17% comparativement à 16,7% pour la MRC. Le taux de personnes de plus de 65 ans est également beaucoup plus faible (13,6%) alors que la moyenne de la MRC s'établit à 16%.
- ◆ Selon les projections effectuées, la population de la municipalité de Saint-Gilbert va diminuer (-11%) au cours de la période 2006-2016.

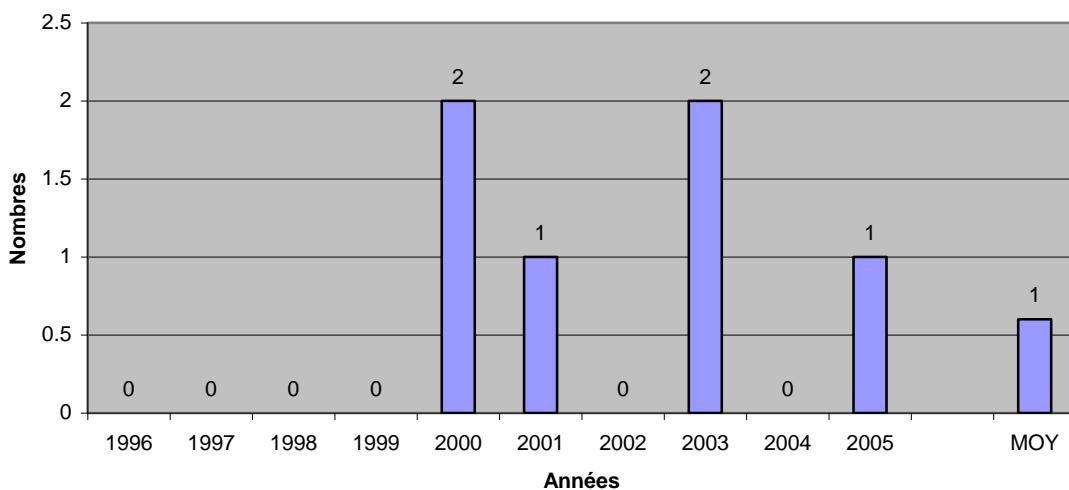
- ◆ Le nombre de ménages devrait également diminuer selon sensiblement les mêmes proportions (-11,3%) au cours de la même période, **représentant une perte de 12 ménages.**



Croissance résidentielle et besoins anticipés

- ◆ Au cours de la période 1996-2005, la municipalité a émis un total de 6 permis de construction résidentielle. Il s'agissait de résidences unifamiliales et la moitié se sont construites à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. En projetant cette tendance au cours des 11 prochaines années, il se construirait 7 nouvelles résidences d'ici l'horizon 2016.

Permis de construction à des fins résidentielles



Considérant la projection des tendances au niveau de l'émission des permis de construction (7) de même que la chute du nombre de ménages pour les prochaines années, la demande a été estimée à 7 logements. Tenant compte des impondérables susceptibles de conditionner la demande en logements (+20%), le nombre de terrains nécessaires dans la municipalité de Saint-Gilbert pour absorber la croissance résidentielle d'ici l'année 2016 est ainsi estimé à 8.

4.5.12.2 Périmètre d'urbanisation

Délimitation et caractéristiques

Le périmètre d'urbanisation déterminé pour la municipalité de Saint-Gilbert couvre une superficie de 12 hectares. Il s'étire le long de la rue Principale et est desservi par un réseau d'aqueduc. Les espaces situés en retrait de la rue Principale ne sont pas développés et présentent des contraintes au développement, pour des considérations physiques et économiques.

Bilan des espaces disponibles à des fins urbaines

Selon les inventaires réalisés, ce périmètre dispose d'un potentiel de 10 terrains disponibles à long terme pour la construction résidentielle.

Compte tenu des espaces disponibles à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et des prévisions en matière de croissance, ce dernier pourrait théoriquement répondre à la demande pour les 11 prochaines années. Toutefois, il faut considérer que les espaces libres présentent des contraintes sérieuses au développement.

Tableau 4.12 : Bilan des besoins et de l'offre en espaces à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Gilbert (2006-2016)

BESOINS EN ESPACES RÉSIDENTIELS		OFFRE EN ESPACES RÉSIDENTIELS	
Ménages projetés	Nouvelles résidences		
-12	7	Immédiatement:	0
		Court/moyen terme:	0
		Long terme:	10
Besoins estimés*:	8	Offre totale:	10

* Besoins estimés basés sur l'indicateur le plus élevé, soit le nombre de permis susceptibles d'être émis par la municipalité d'ici 2016, avec une marge de sécurité de 20%.

Modification apportée

Une modification a été apportée à la limite du périmètre d'urbanisation dans le cadre de la révision des limites de la zone agricole en fonction du cadastre rénové par la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'intégrer au périmètre d'urbanisation l'entièreté du lot 4 616 201 situé au sud de la rue Principale, près du cimetière.

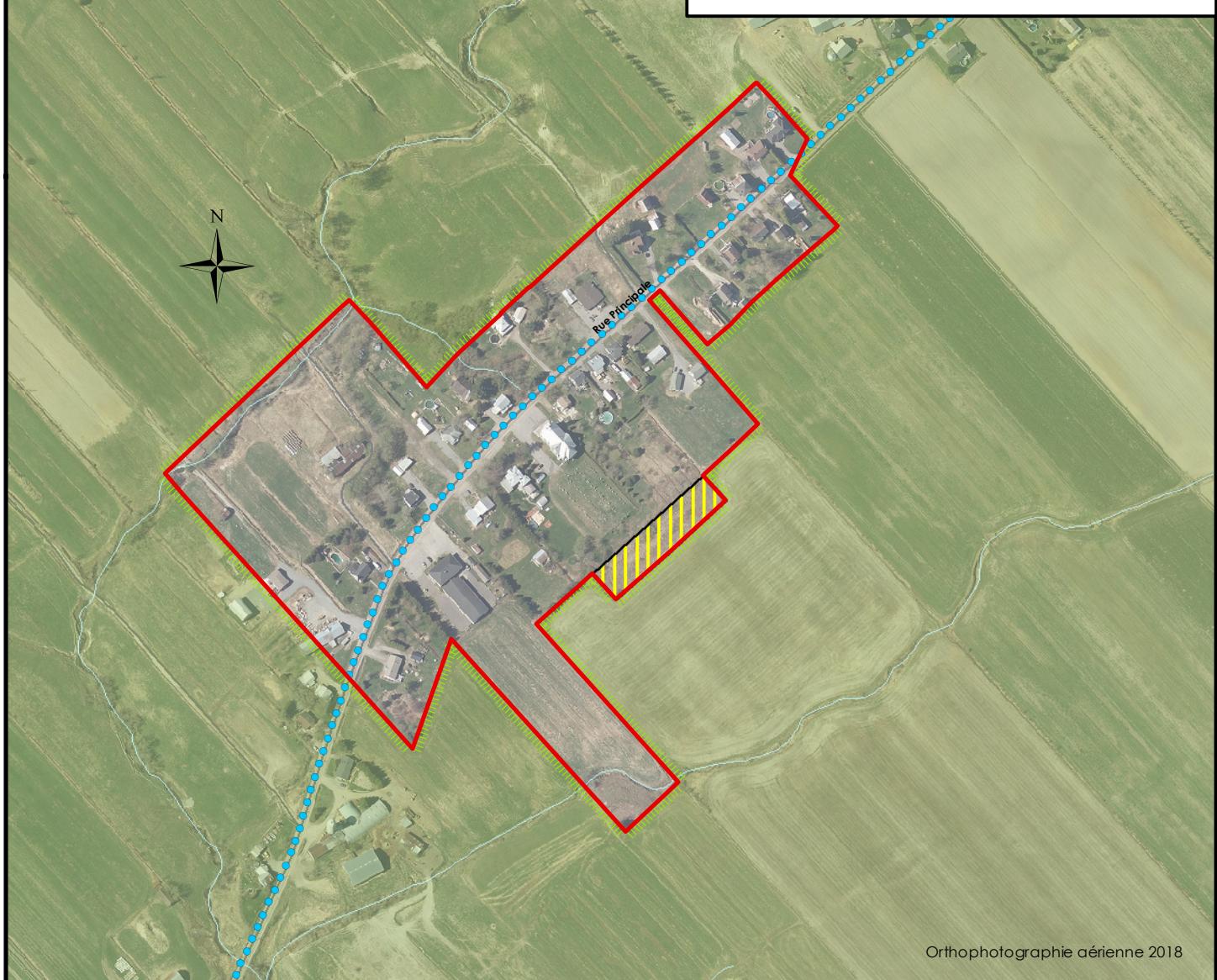
Remp. 2019, règl. 390, a. 5.5

**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT**

**Carte 4.12
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION
SAINT-GILBERT**

Feuillet 1 de 1

- Réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire
- Réseau d'aqueduc seulement
- Réseau d'égout sanitaire seulement
-  Agrandissement du périmètre d'urbanisation
-  Limite du périmètre d'urbanisation
-  Limite de la zone agricole
-  Zone agricole

1:5 000
0 60 120 m MRC de
PORTNEUF
Mars 2019

Orthophotographie aérienne 2018